



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

## Exercice 2022

---

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07

## Les chiffres du service d'eau potable COMMERCY

### Territoire (hors vente en gros)

**5 925 habitants**

1 commune desservie :  
5 925 habitants desservis  
2 025 abonnés

### Exploitation

**En affermage par Saur**

Saur a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.  
La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

### Production/import

**295 764 m<sup>3</sup> produits  
0 m<sup>3</sup> importés**

La Commune a produit 295 764 m<sup>3</sup> en 2022 à partir de ses ressources.  
Aucune importation.

### Distribution

**34,90 km de réseau  
285 651 m<sup>3</sup> consommés**

Les abonnés ont consommé 285 651 m<sup>3</sup> en 2022, soit en moyenne 132 litres par habitant et par jour.  
Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 98,69%.

### Export

**Aucun m<sup>3</sup> exportés**

Aucun volume n'a été exporté hors du périmètre du service en 2022.

### Qualité

**Excellente**

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée sur la commune est de bonne qualité.  
100% des analyses sont conformes au niveau microbiologique et 100% au niveau physico-chimique.

### Prix au 01/01/2022

**227,27 € pour 120 m<sup>3</sup> TTC**

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une partie variable (prix au m<sup>3</sup> consommé).

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera en 2023, 227,27 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes taxes comprises) .

Sur ce montant, 34% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 36% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes/redevances s'élèvent à 30%.

# SOMMAIRE

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
<b>1. Présentation générale du service</b> .....	<b>4</b>
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service .....	4
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.3.1. Données globales sur la commune .....	5
1.4. Les ressources en eau et les importations .....	5
1.5. Le réseau de distribution.....	6
1.5.1. Les réservoirs et les autres équipements du réseau .....	6
1.5.2. Le réseau et les branchements .....	6
1.5.3. Les compteurs .....	6
<b>2. Les faits marquants de l'exercice</b> .....	<b>7</b>
<b>3. Indicateurs techniques</b> .....	<b>8</b>
3.1. Volumes mis en distribution .....	8
3.2. Volumes consommés et rendement.....	8
3.3. La qualité de l'eau.....	9
3.4. Fuites sur le réseau de distribution.....	10
3.5. Les opérations de renouvellement .....	10
3.6. Les investissements.....	11
3.7. Zoom sur les branchements en plomb .....	11
3.8. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service .....	11
3.9. Détail sur l'indicateur connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P103.2)...	13
<b>4. Indicateurs financiers</b> .....	<b>14</b>
4.1. Les tarifs .....	14
4.2. La facture d'eau de 120 m <sup>3</sup> .....	14
4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire .....	16
4.4. Le budget annexe Eau Potable .....	17
4.4.1. Les recettes d'exploitation .....	17
4.4.2. Le financement des investissements .....	17
4.4.3. Etat de la dette du service.....	17
4.4.4. Amortissements réalisés en 2022 .....	17
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée.....	17
<b>5. Les indicateurs de performance</b> .....	<b>18</b>
5.1. Indicateurs descriptifs : .....	18
Indicateurs de performance .....	19
<b>ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agende de l'Eau Rhin Meuse</b> .....	<b>22</b>

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- ✓ La nature et l'importance du service rendu ;
- ✓ La qualité et la performance du service rendu

## 1. Présentation générale du service

### 1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau communal.

La Commune de Commercy assure les compétences suivantes :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production                         | <input checked="" type="checkbox"/> Transport    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement                         | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le service public d'eau potable dessert 2 025 abonnés soit environ 5 925 habitants.

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Saur.

Le contrat d'affermage signé en 2020 est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 7 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2027.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

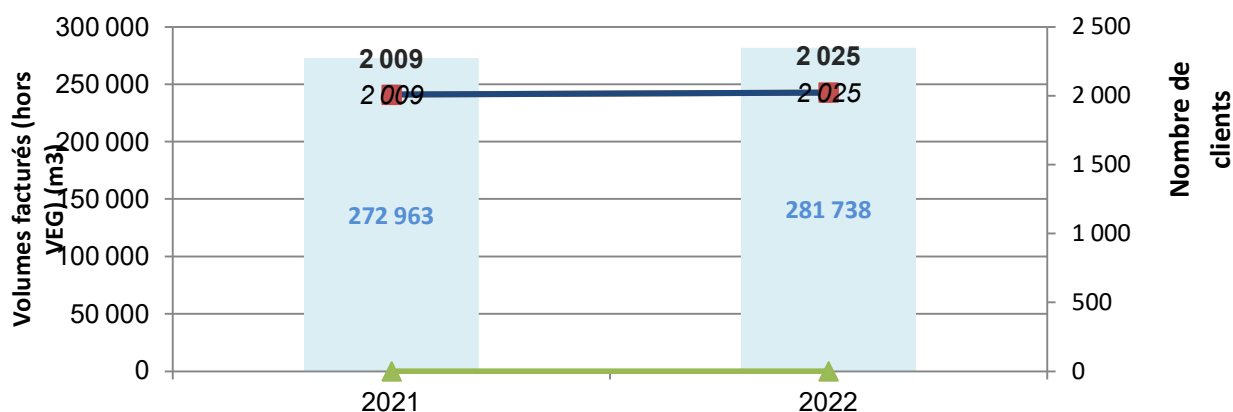
- ✓ Assurer la gestion de l'approvisionnement en eau, le transport et la distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre
- ✓ Assurer l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du fermier par le contrat, ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

En 2022, le contrat n'a pas fait l'objet d'avenant.

### 1.3. Les clients et les volumes facturés

#### 1.3.1. Données globales sur la commune

<i>Extrapolation sur 365 jours</i>	2021	2022	Evolution (%)
<b>Nombre de clients</b>	<b>2 009</b>	<b>2 025</b>	<b>0,8%</b>
dont nombre de clients domestiques et assimilés	2 009	2 025	<b>0,8%</b>
dont autres services d'eau potable	0	0	-
<b>Volumes facturés (hors vente en gros)</b>	272 963	<b>281 738</b>	<b>3,2%</b>
dont abonnés domestiques et assimilés	272 963	278 899	<b>2,2%</b>
dont vente à d'autres services publics d'eau potable	0	2 839	-
<b>Volume moyen facturé (m3/client)</b>	<b>135,9</b>	<b>139,1</b>	<b>2,4%</b>
<b>Nombre d'habitants</b>	<b>5 878</b>	<b>5 925</b>	<b>0,8%</b>



### 1.4. Les ressources en eau et les importations

La commune possède une ressource propre sur son territoire.

Ressources	Débit autorisé (m3/j)	Volume prélevé (m3/j)
Puits route de Vignot	250	190

La commune possède également une usine de production.

Dénomination	Capacité de production (m³/j)	Nature de l'eau
Usine de production route de Vignot	2 400	Souterraine

## 1.5. Le réseau de distribution

### 1.5.1. Les réservoirs et les autres équipements du réseau

Le réseau d'eau potable comprend deux réservoirs qui assurent l'approvisionnement de la Commune. Au total la capacité de stockage s'élève à 1 900 m<sup>3</sup> et se répartit comme suit :

Nom	capacité en m3
Réservoir Bussy	1 000
Réservoir Vierge	900
<b>Total</b>	<b>1 900</b>

Par ailleurs, un équipement de surpression (Seugnon) se trouve sur la commune. Sa capacité nominale de pompage est de 20 m<sup>3</sup>/h.

L'ensemble des sites sont équipés de télésurveillance.

### 1.5.2. Le réseau et les branchements

	2021	2022	Evolution (%)
<b>Longueur du réseau, hors branchements (km)</b>	34,46	34,9	1,3%
<b>Nombre de branchements (y compris hors service)</b>	2 057	2 075	0,9%
<b>dont branchements en plomb</b>	1	20	1 900%
<b>Taux de branchements plomb</b>	0,05%	0,96%	1 882,7%

Sur les 2 075 branchements, 2 057 sont domestiques et 18 non domestiques.

### 1.5.3. Les compteurs

Calibre du compteur	Nombre de compteurs
≤15 mm	1 925
20-50 mm	135
>50 mm	15
<b>Total</b>	<b>2 075</b>

354 compteurs ont été renouvelés en 2022.

L'âge moyen des compteurs est de 2,07 ans.

## 2. Les faits marquants de l'exercice

L'année 2022 fût de nouveau marquée par une période de sécheresse très importante, après une année 2021 plus classique.

Les volumes mis en distribution sont en baisse de 7,6 % par rapport à ceux de 2021. Les volumes consommés sont identiques à quelques centaines de m<sup>3</sup> près. Le rendement de réseau s'est encore fortement amélioré de 7,5 points pour dépasser les 98% et l'ILP est en baisse de 1,9 points par rapport à l'année 2021.

Ces excellents résultats font suite à une implication quotidienne de SAUR sur la commune et une meilleure connaissance du fonctionnement du réseau. Nous avons installé 2 compteurs de sectorisation supplémentaires début 2022 afin de définir de nouvelle zone de sectorisation, on en dénombre à 5 à ce jour.

A noter, que les équipes de SAUR ont réparé une très grosse fuite située rue de Lisle en septembre 2022 suite à une casse sur un coude. Nous avons été dans l'obligation de couper l'eau sur une partie de la commune et de réaliser par la suite une grosse campagne de purges sur la commune, le volume perdu est estimé entre 800 à 1000 m<sup>3</sup>.

La qualité de l'eau distribuée a été conforme toute l'année, à la fois sur les paramètres physico-chimiques et microbiologiques. Les 2 réservoirs ont été nettoyés en 2022.

Toujours concernant la qualité de l'eau potable nous avons tenté de régénérer à plusieurs reprises le Mangagran présent dans les 2 filtres fermés par un bain au chlore sur plusieurs heures, toutefois cela ne fût pas très concluant. Nous avons continué notre suivi hebdomadaire du manganèse sur l'ensemble de la commune avec en parallèle la réalisation de nombreuses purges hebdomadaires et mensuelles afin de limiter l'impact du Manganèse sur les différentes antennes du réseau.

En parallèle, un pilote a été installé sur l'usine de traitement de Vignot pour essayer de traiter différemment et plus efficacement le manganèse via un traitement Biologique, à poursuivre sur 2023.

A noter que de nombreuses réunions sur le PGSSE se sont déroulées tout au long de l'année 2022, avec à chaque fois de nombreux participants que ce soit côté Collectivité, SAUR, IRH Conseils, Services de l'Etat (ARS, Agence de l'Eau). Le PGSSE de Commercy étant précurseur sur le département de la Meuse. Ces réunions se poursuivront encore sur 2023 afin de terminer le 1er cycle.

Au niveau du gros chantier de la télérelève des compteurs, nous avons terminé fin 2022, les opérations de remplacement des compteurs. Sur le parc de 2 075 compteurs, 354 compteurs ont été remplacés en 2022, à ce jour il reste seulement une vingtaine de compteurs qui n'ont pas été remplacés faute d'accès. Cela a été possible notamment suite à l'accord de la mairie pour l'envoi de courrier en recommandé à une cinquantaine d'abonnés permettant la fermeture des branchements en cas de non-réponse. Les branchements non équipés d'un compteur de télérelève sont pour la plupart fermés.

En complément des 2 concentrateurs déjà installés sur la commune (musée de la Céramique et de l'Ivoire ainsi qu'au réservoir de la Vierge). Un 3ème concentrateur a été installé au niveau du réseau de Bussy permettant ainsi un taux de couverture optimal (>95%).

Enfin, nous avons continué nos investigations concernant la ressource de la Fontaine Royale, notamment en réalisant une détection / géo référencement de cette conduite ainsi que la réalisation d'un plan. Le devenir de cette source sera encore l'objet de discussion en 2023 notamment dans le cadre du PGSSE.

### 3. Indicateurs techniques

#### 3.1. Volumes mis en distribution

(sur la période de relevé des compteurs, pondérée sur 365 jours)

	2021	2022	Evolution (%)
<b>Volumes prélevés</b>	<b>320 211</b>	<b>295 764</b>	-7,6%
Volumes importés	0	0	
Volumes exportés	0	0	
<b>Total volumes mis en distribution</b>	<b>320 211</b>	<b>295 764</b>	-7,6%

Les volumes mis en distribution sont en baisse en 2022 par rapport à 2021 de 7,6%.

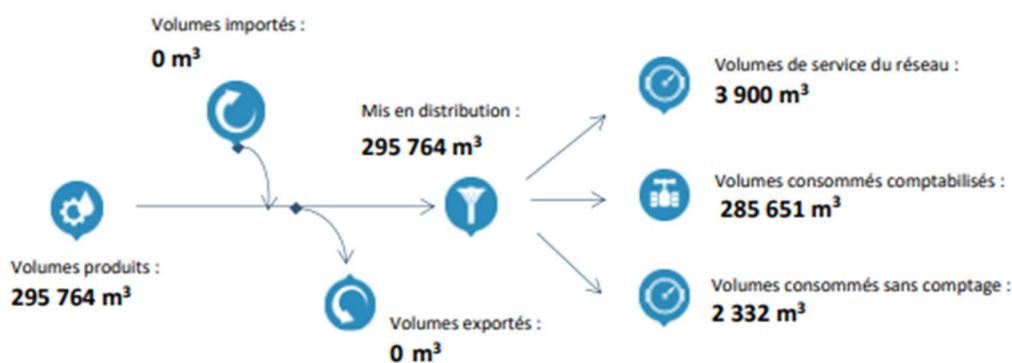
#### 3.2. Volumes consommés et rendement

(chiffres ramenés sur 365 jours)

(365j)	2021	2022	Evolution (%)
<b>Volumes mis en distribution</b>	320 211	295 764	-7,6%
<b>Volumes comptabilisés (=V facturés + dégrèvements)</b>	285 446	285 651	0,1%
<b>Volumes consommés autorisés (=V comptabilisés + Veau de service + V consommés sans comptage)</b>	292 226	291 883	-0,1%
<b>Indice linéaire de consommation (m3/jour/km)</b>	23,2	22,9	-1,4%
<b>Indice linéaire de volume non compté (m3/jour/km)</b>	2,8	0,8	-71,4%
<b>Indice linéaire de perte (m3/jour/km)</b>	2,2	0,3	-86,5%
<b>Rendement Grenelle (=Vconsommés autorisé + Vvendu en gros)/(Vproduit + Vimporté)</b>	<b>91,3%</b>	<b>98,7%</b>	8,1%
<b>Rendement Grenelle - seuil minimal admissible</b>	<b>69,6%</b>	<b>69,6%</b>	-0,1%
<b>Volumes pertes</b>	27 985	3 881	-86,1%

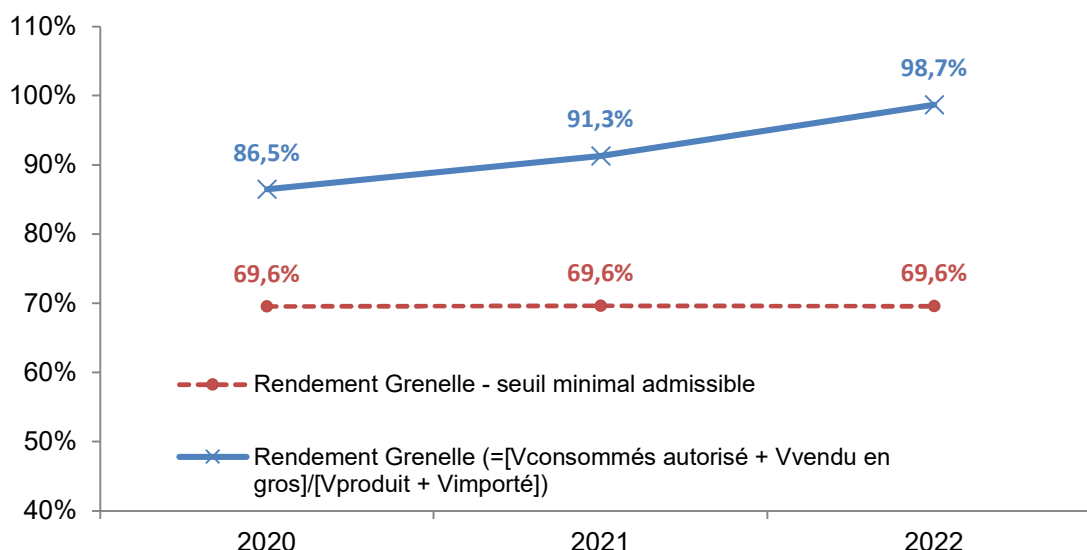


Le bilan hydraulique en 2022 est le suivant :



Les pertes sur le réseau ont diminué de 86,1% entre 2021 et 2022.

Le rendement du réseau est de 98,7% (soit une amélioration de 8,1% par rapport à 2021). Cette valeur reste supérieure au seuil minimal fixé par la loi Grenelle.



### 3.3. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par le code de la santé publique et l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution.

En 2022, 27 prélèvements sur l'eau distribuée ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire. Le Délégué a lui prélevé 3 échantillons pour un programme d'autocontrôle complémentaire .

Les taux de conformité des analyses du contrôle sanitaire sur l'eau distribuée sont les suivants :

ANALYSES	2022	
	Microbiologiques	Physico chimiques
Nombre d'analyses ARS	13	14
Nombre d'analyses non conformes	0	0
Taux de conformité	100%	100%
Nombre d'analyses hors référence de qualité	0	0
Taux de respect références	100%	100%

L'eau distribuée en 2022 présente 100% de conformité au niveau des paramètres microbiologiques et 100% de conformité au niveau des paramètres physico-chimiques.

### 3.4. Fuites sur le réseau de distribution

Nature intervention	2021	2022	Evolution (%)
Réparation sur le réseau de distribution	9	5	-44%
<i>dont sur branchement</i>	4	3	-25%
<i>dont sur canalisation</i>	5	2	-60%
<i>dont sur compteur</i>			
<i>dont sur autre support</i>			-

### 3.5. Les opérations de renouvellement

Renouvellement des canalisations	2021	2022	Evolution (%)
Longueur de canalisations renouvelées par la Collectivité	134	177	32%
Cumul au cours des années N-4 à N (ml)	687	864	

En 2022, le délégataire a effectué des opérations de renouvellement pour un montant de 6 600€ « pour garantie de continuité de service », cela correspond uniquement aux dépenses d'entretien 2ème niveau de l'année, cette ligne regroupe les 2 activités entretien + garantie.

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

Année	Dotation	Dépenses	Solde
2021	14 942 €	0 €	14 942 €
2022	15 611€	19 592 €	- 3 981€
TOTAL	30 553 €	19 592 €	10 961 €

### 3.6. Les investissements

Il est indiqué dans le CARE un montant de 11 700 € pour l'année 2022, ce montant correspond à l'amortissement des travaux concessifs, lissés sur la durée du contrat, et conforme à l'affichage CEP.

### 3.7. Zoom sur les branchements en plomb

Il est noté « prévoir le renouvellement des derniers branchements plomb encore présents sur la commune, à ce jour une trentaine de branchements ont été référencés. ».

### 3.8. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

#### RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Mise en conformité de l'utilisation de la Fontaine Royale.

Révision du règlement de service concernant les retours d'eau avec un regard sur l'arrêté du 10 septembre 2021.

Révision de la DUP (périmètres de protection et prescriptions)

#### SUIVI DE LA RESSOURCE

Mise en place d'une sonde pression, température et Conductivité (PTC) au niveau du puits.  
Ajout d'un capteur anti-intrusion relié à la télésurveillance sur une des trappes du puits et suppression des échelons rouillés dans le puits.

Sensibiliser les personnes (industriels, agriculteurs et habitants) sur le périmètre de protection rapprochée :

- Acquisition par la collectivité des parcelles jusqu'au périmètre de protection rapprochée ou mise en place d'une convention avec l'agriculteur/les agriculteurs pour un usage des sols soucieux de l'impact sur l'eau souterraine ;
- Réfléchir à l'utilisation d'une seconde ressource (sécurisation) → interconnexion avec Vignot ? Utilisation de la Fontaine royale ? ...

Suppression de l'aire de stationnement devant l'usine et sécurisation de la départementale vis-à-vis des accidents et poids lourds et des risques potentiels de contamination de la ressource.

#### SUR LA STATION DE VIGNOT

Sécuriser et renouveler l'armoire contenant les bouteilles de chlore vis-à-vis des actes de malveillance avec ajout d'un capteur anti-intrusion relié à la télésurveillance et si possible mise en place d'un grillage verrouillé autour de l'armoire de chlore.

Créer une interconnexion Bas service vers Haut Service afin de sécuriser l'alimentation en eau de l'industriel Saint-Michel. Ces travaux consisteraient à inverser un stabilisateur de pression actuellement présent dans la station.

Poursuivre le plan d'action pour corriger le traitement du manganèse suite à la mise en place d'un pilote pour un traitement du manganèse par voie biologique. Les premiers retours semblent concluants, l'essai se poursuivra en 2023. Si ces résultats se confirment, SAUR

reviendra alors vers la collectivité pour proposer une modification de l'installation existante, l'intérêt étant de limiter l'usage du Mangagran actuellement en place dans les 2 filtres et à terme diminuer les coûts d'exploitation.

En complément, il serait souhaitable d'installer un analyseur en continu du manganèse.

Colmater les différentes ouvertures existantes dans la toiture du hangar de stockage, afin d'éviter que les pigeons notamment viennent nicher dans le bâtiment, car à ce jour, il est difficile de maintenir ce lieu propre en permanence.

### **SUR LES RESERVOIRS**

Renouvellement du capot permettant l'accès à l'eau au réservoir de Bussy (avec cheminée d'aération et cuve de rétention).

Au niveau du réservoir de la Vierge, prévoir le renouvellement du capot permettant l'accès à l'eau au réservoir de la Vierge (avec cheminée d'aération et cuve de rétention).

Protéger sur les 2 réservoirs le trop plein/vidange des retours d'odeurs provenant du réseau d'assainissement par la mise en place d'un siphon ou d'un clapet.

### **SUR LE RESEAU**

Prévoir le renouvellement des derniers branchements plomb encore présents sur la commune, à ce jour une trentaine de branchements ont été référencés. SAUR a transmis de nombreux devis pour la reprise de ces branchements. Ces travaux sont validés sur le principe par la Collectivité et seront réalisés sur 2023 et 2024. Pour rappel, les branchements plomb étaient à reprendre avant le 31 décembre 2013.

Prévoir le remplacement des branchements desservant les immeubles OPH Meuse situés rue d'Artois. En effet, les compteurs sont présents dans des regards inaccessibles et dangereux dans lequel il n'est pas possible d'intervenir actuellement.

Reprise des 12 branchements pris sur la canalisation DN 40 rue de la Pocherie sur la canalisation DN 250 afin de supprimer cette conduite de trop faible diamètre fortement encrassée.

Renouveler la canalisation DN 150 située rue de Lisle en parallèle des travaux de réfection de chaussée.

Créer de nouvelles purges sur le réseau afin d'améliorer la circulation d'eau sur les antennes du réseau :

- Chemin des Chaux (devis envoyé) ;
- Chemin de Honchy.

Mettre en place une purge automatique au niveau de la station d'eau potable située route de Vignot également dans le but de renouveler l'eau plus régulièrement sur cette antenne de réseau.

Renouvellement de la canalisation en DN 150 située route d'Euville sur 245 ml ainsi que de la conduite située rue Cochard Mourot qui passent toutes les 2 en domaine privatif.

Renouvellement de la canalisation en amiante-ciment en DN 50 située rue du Fort Canard sur 215 ml (1 fuite de réalisée en 2021 et 1 autre en 2022).

Changement du jeu de vanne DN300 situé au carrefour rue de Champagne et rue des Capucins.

Remplacement du débitmètre de sectorisation situé au lieu-dit « Les Forges », car données peu fiables.

### 3.9. Détail sur l'indicateur connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P103.2)

	Points acquis
<b>PARTIE A</b>	<b>15 pts / 15 pts</b>
Existence d'un plan des réseaux	10 pts / 10 pts
Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5 pts / 5 pts
<b>PARTIE B</b>	<b>25 pts / 30 pts</b>
Existence d'un inventaire des réseaux	10 pts / 10 pts
Existence d'informations structurelles (diamètre, matériau)	5 pts / 5 pts
Connaissance de l'âge des canalisations pour au moins 50% du linéaire	10 pts / 10 pts
Connaissance de l'âge des canalisations pour plus de 50% du linéaire (85%)	0 pts / 5 pts
<b>PARTIE C</b>	<b>45 pts / 75 pts</b>
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	0 pts / 10 pts
Inventaire et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10 pts / 10 pts
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	0 pts / 10 pts
Existence d'un document listant les caractéristiques de chaque compteur d'eau	10 pts / 10 pts
Localisation des secteurs ayant fait l'objet de recherche de pertes d'eau	10 pts / 10 pts
Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux)	10 pts / 10 pts
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur 3 ans	0 pts / 10 pts
Existence et mise en œuvre d'une modélisation du réseau pour au moins 50 % du linéaire	5 pts / 5 pts
<b>Synthèse</b>	<b>85 pts / 120 pts</b>

## 4. Indicateurs financiers

### 4.1. Les tarifs

	Tarif au 1er janvier 2022	Tarif au 1er janvier 2023
<b>Part Collectivité</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	82,56 €	82,56 €
<b>Part Déléataire</b>		
Frais d'accès	35,00 €	36,57 €
Part fixe (€ HT/an)	16,72 €	18,05 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	58,42 €	58,42 €
<b>Taxes et redevances</b>		
TVA	5,50%	5,50%
Redevance prélèvement (€/m3)	6,91 €	14,40 €
Redevance pollution (€/m3)	42,00 €	42,00 €

Les tarifs de la part communale ont été approuvés par une délibération en date du 14 décembre 2020.

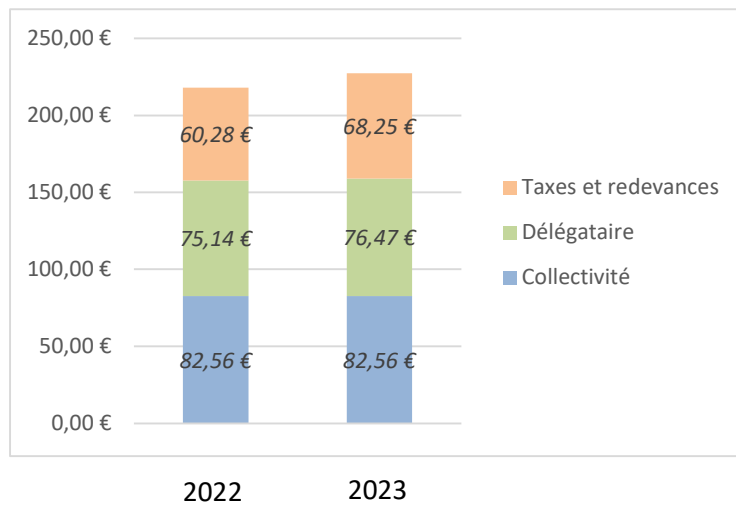
### 4.2. La facture d'eau de 120 m<sup>3</sup>

	au 01/01/2022		au 01/01/2023		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Distribution eau</b>					
<b>Terme fixe annuel</b>					
Part du Déléataire	16,72 €	16,72 €	18,05	18,05 €	7,95%
<b>Consommation</b>					
Part du Déléataire	0,4868 €	58,42 €	0,4868 €	58,42 €	0,00%
Part de la Collectivité	0,6880 €	82,56 €	0,6880 €	82,56 €	0,00%
<b>Organismes publics</b>					
Redevance de prélèvement	0,0576 €	6,91 €	0,1200 €	14,40 €	108,33%
Redevance de pollution	0,3500 €	42,00 €	0,3500 €	42,00 €	0,00%
<b>Total HT</b>		<b>206,61 €</b>		<b>215,43 €</b>	4,27%
TVA à 5,50%		11,36 €		11,85 €	4,27%
<b>Total Eau potable TTC</b>		<b>217,97 €</b>		<b>227,27 €</b>	<b>4,27%</b>

<b>Prix TTC au m3 (pour 120 m3)</b>	<b>1,82 €</b>	<b>1,89 €</b>	<b>4,27%</b>
-------------------------------------	---------------	---------------	--------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m<sup>3</sup>) s'élève à 227,27 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 soit une augmentation de 4,27% par rapport à l'année dernière.

Les différentes composantes de la facture 120 m3 sont les suivantes :



### 4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire

Montants en k€	2021	2022	Evolution
<b>Produits</b>	<b>499,9</b>	<b>537,7</b>	<b>8%</b>
Exploitation du service	169,8	179,3	6%
Collectivité et autres organismes publics	298,0	323,0	8%
Travaux attribués à titre exclusif	21,4	18,5	-14%
Produits accessoires	10,7	16,9	58%
<b>Charges</b>	<b>573,5</b>	<b>572,6</b>	<b>0%</b>
Personnel	97,6	87,3	-11%
Energie électrique	11,0	11,6	5%
Produits de traitement	0,2	0,2	0%
Analyses	2,4	4,6	92%
Sous-traitance, matières et fournitures	48,1	39,1	-19%
Impôts locaux et taxes	4,3	1,9	-56%
Autres dépenses d'exploitation, dont :	42,6	36,6	-14%
<i>Télécommunication, postes et télégestion</i>	1,8	0,9	-50%
<i>Engins et véhicules</i>	17,2	16,4	-5%
<i>Informatique</i>	13,0	13,2	2%
<i>Assurance</i>	0,6	0,7	17%
<i>Locaux</i>	3,3	4,5	36%
<i>Divers</i>	6,6	1,0	-85%
Frais de contrôle	3,0	3,1	3%
Contribution des services centraux et recherche	17,9	22,9	28%
Collectivités et autres organismes publics	298,0	323,0	8%
Charges relatives aux renouvellements	33,9	22,2	-35%
<i>- pour garantie de continuité du service</i>	9,8	6,6	-33%
<i>- programme contractuel</i>	9,1		-100%
<i>- fonds contractuel</i>	14,9	15,6	5%
Charges relatives aux investissements	11,5	11,7	2%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	2,6	4,8	85%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0,4	3,8	850%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 73,6</b>	<b>- 34,9</b>	<b>+53%</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>			
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 73,6</b>	<b>- 34,9</b>	<b>+53%</b>



## 4.4. Le budget annexe Eau Potable

### 4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2021	2022
Redevance FNDAE	184 352,24 €	171 306,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>184 352,24 €</b>	<b>171 352,24 €</b>

### 4.4.2. Le financement des investissements

Investissements financés	Montant total HT 2021	Montant total HT 2022
	187 150,14 €	155 624,89 €

Pas d'emprunt réalisé, investissements sur fonds propres.

### 4.4.3. Etat de la dette du service

Au 31/12/2022, le capital de la dette restant dû par la commune s'élève à 32 512,85 €. L'annuité payée au titre de l'exercice 2022 s'est élevée à 11 793,32 € (dont 10 890,41 € de remboursement de capital).

### 4.4.4. Amortissements réalisés en 2022

Amortissement	Montant amorti 2021	Montant amorti 2022
	52 258,22 €	52 258,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 258,22 €</b>	<b>52 258,22 €</b>

### 4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

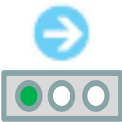




La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).




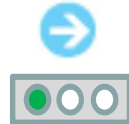

## 5. Les indicateurs de performance




### 5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1
<b>D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	5 878	5 925	0,8%
<b>D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	1,82 €	1,89 €	3,8%
<b>D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service</b>	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	2	2	0,0%

## Indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Evaluation
<b>P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées</b> réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la <b>microbiologie</b>	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	0,0%	
<b>P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées</b> réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les <b>paramètres physico-chimiques</b>	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	100%	100%	0,0%	
<b>P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</b>	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	85/120	85/120	-	
<b>P104.2 : Rendement du réseau de distribution</b>	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	79%	98,69%	24,9%	
<b>P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés</b>	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,4	0,79	-82,0%	

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N-1	Evaluation
<b>P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau</b>	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	2,22	0,3	-86,5%	
<b>P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	1,6	0,36	-77,5%	 Taux inférieur à la moyenne nationale de 0,69% en 2022
<b>P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	80%	80%	-	
<b>P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0	0	-	
<b>P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</b>	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	3,48	1,46	-58,0%	

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</b>	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	97,87	100	2,2%	
<b>P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0	1,4%		 Taux inférieur à la moyenne nationale de 2,6% en 2022
<b>P155.1 Taux de réclamations</b>	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, rapporté au nombre d'abonnés	18,91/1000 hab	15,8/1000 hab	-16,4%	32 réclamations  Taux supérieur à la moyenne nationale de 6,98/1000 en 2022

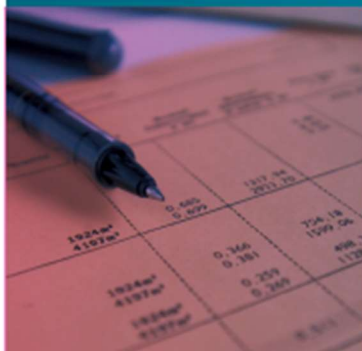
## **ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agende de l'Eau Rhin Meuse**

---

**Édition mars 2023**  
CHIFFRES 2022

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

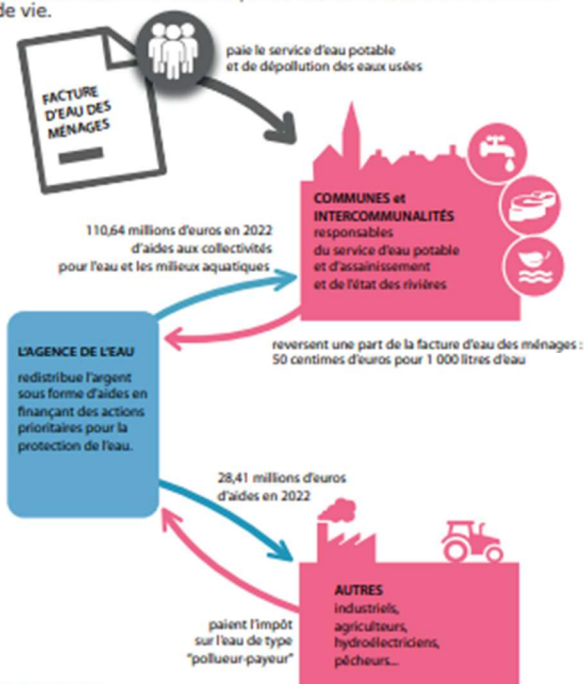
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,02 euros TTC par m<sup>3</sup> (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'eau maire ou à la/eu président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/eu maire ou La/eu président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/vpqs/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1



## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2022...



### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr) > documents de planification

**LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE**



**Agence de l'eau Rhin-Meuse**

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Réalisation : AELU-DEC et AEFM DCOM • avril 2020 • Imprimé sur papier PEFC™  
 Crédits photos : les agences de l'eau - istockphoto, Otophora & Jean-Louis Aubert

➔ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

**Nouveaux podcasts** ➔ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)

